



De service, de nature

965, boul. Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0
Tél. : 418-268-3862 Fax : 418-268-8776
Courriel : info@villemarc.com

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

1. Objet du projet de règlement

Lors de son assemblée ordinaire tenue le 11 octobre 2022, le conseil a adopté le second projet de règlement numéro 312-43-2022 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312-00-2012 AFIN D'AUTORISER CERTAINS USAGES** ».

Ce second projet de règlement contient la disposition à savoir l'**autorisation d'implantation de réservoir de produits pétroliers hors sol à certaines conditions** dans une zone du territoire le rendant ainsi susceptible d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées conformément à la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2. Demande de participation à un référendum

Zone concernée : Ma-5

Une demande relative à cette disposition peut également provenir des zones contigües Ma-4 et Mb-9.

La demande présentée par les personnes intéressées vise à ce que la disposition indiquée dans la demande soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des personnes habiles à voter de toute zone contiguë à celle-ci d'où proviendra une demande valide.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le **4 novembre 2022 à 17h00**;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums) dans les municipalités et qui, le 16 mars 2022, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- Être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans les secteurs concernés.

Une personne physique doit également, le 16 mars 2022, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise.

5. Absence de demandes

Si le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, un règlement pourra être adopté et celui-ci n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Une consultation écrite sera tenue pendant 8 jours, soit du 26 octobre au 4 novembre 2022 inclusivement. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

- à l'attention de Marc-Eddy Jonathas au info@villemarc.com
- ou par la poste, au 965, Boulevard Bona-Dussault, Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0 à l'attention de monsieur Marc-Eddy Jonathas.

Fait à Saint-Marc-des-Carières, ce 17 octobre 2022.

Marc-Eddy Jonathas, dir.gén./greffier-trés.

>13757



De service, de nature

965, boul. Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0
Tél. : 418-268-3862 Fax : 418-268-8776
Courriel : info@villemarc.com

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière : 2023-2024-2025

Avis est par les présentes donné, que le rôle triennal 2023-2024-2025 d'évaluation foncière de la ville de Saint-Marc-des-Carières a été déposé le 17 octobre 2022, que l'exercice financier 2023 est le premier exercice auquel s'applique ce rôle d'évaluation triennal et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 965, Boulevard Bona-Dussault, durant les heures régulières, soit du lundi au jeudi, de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 ainsi que le vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 à l'exception des jours fériés.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt peut déposer une demande de révision, à l'égard de ce rôle, afin de contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relative à l'unité d'évaluation visée par le présent avis.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2023 ;
- être déposée en personne ou envoyée par courrier recommandé à l'adresse ci-dessous :
Service de l'évaluation foncière
MRC de Portneuf
185, route 138
Cap-Santé (Québec) G0A 1L0
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, disponible à l'endroit au bureau municipal ou en ligne sur le site de la MRC de Portneuf : <https://portneuf.ca/citoyens/evaluation-fonciere/foires-aux-questions-evaluation-fonciere/> ;
- être accompagnée des frais requis conformément au règlement applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Marc-des-Carières, ce 20^e jour d'octobre de l'an deux mille vingt-deux (2022)

Marc-Eddy Jonathas
Directeur général/greffier-trésorier

>13811



AL-ANON ALATEEN

Tél.: **990-2666** (sans frais)

15%

de rabais, ce n'est pas rien.

Nous sommes une coopérative.
Nos membres annonceurs
paient moins cher.

COURRIER

DE PORTNEUF

Une équipe dynamique

**AVIS DE CLÔTURE
D'INVENTAIRE**

Avis est par les présentes donné qu'à la suite du décès de Monsieur Clément Roy, le 11 août 2022, lequel était domicilié au **390 rue Du Bord Du Fleuve, Donnacona, Québec, G3M 1N1**, un inventaire des biens du défunt a été fait par la liquidatrice, Céline Roy.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'adresse suivante :

**120 Denise-Lemaistre,
La Prairie, Qc, J5R 6N8.**

**AVIS DE CLÔTURE
D'INVENTAIRE**

Prenez avis que Serge Gariépy, en son vivant domicilié au 125, rue Dupont, Pont-Rouge (Québec) G3H 1M8 est décédé le 5 mai 2022. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la Loi par les liquidateurs successoraux. L'inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, au domicile de la liquidatrice soit au 95, rue des Anciens-Combattants, Lévis (Qc), G6V 8J3.

Donné ce 21 octobre 2022

Marie-Pier Gariépy
et Francis Gariépy, liquidateurs.

>13814



**Saint-Marc-
des-Carières**

De service, de nature

965, boul. Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0
Tél. : 418-268-3862 Fax : 418-268-8776
Courriel : info@villemarc.com

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

1. Objet du projet de règlement

Lors de son assemblée ordinaire tenue le 11 octobre 2022, le conseil a adopté le second projet de règlement numéro 312-45-2022 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312-00-2012 AFIN D'ENCADRER L'EMPLOI DE CONTENEURS À DES FINS D'ENTREPOSAGE POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE MÉCANIQUE AUTOMOBILE** ».

Ce second projet de règlement contient la disposition à savoir **l'autorisation d'implantation de conteneurs maritimes sur les terrains des établissements de mécanique automobile** le rendant ainsi susceptible d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées conformément à la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2. Demande de participation à un référendum

Zone concernée : Ma-9

Une demande relative à cette disposition peut également provenir des zones mixtes Ma (résidentielles, commerciales), des zones Ib et Ic (industrielles légères) ainsi que des zones qui leur sont contiguës.

La demande présentée par les personnes intéressées vise à ce que la disposition indiquée dans la demande soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des personnes habiles à voter de toute zone contiguë à celle-ci d'où proviendra une demande valide.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le **4 novembre 2022 à 17h00**;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums) dans les municipalités et qui, le 16 mars 2022, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- Être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans les secteurs concernés.

Une personne physique doit également, le 16 mars 2022, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise.

5. Absence de demandes

Si le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, un règlement pourra être adopté et celui-ci n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Une consultation écrite sera tenue pendant 8 jours, soit du 26 octobre au 4 novembre 2022 inclusivement. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

- à l'attention de Marc-Eddy Jonathas au info@villemarc.com
- ou par la poste, au 965, Boulevard Bona-Dussault, Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0 à l'attention de monsieur Marc-Eddy Jonathas.

Fait à Saint-Marc-des-Carières, ce 17 octobre 2022.

Marc-Eddy Jonathas, dir.gén./greffier-trés.

>13758



Fondation
québécoise
du cancer

Du soutien au quotidien

Don in memoriam
En souvenir d'un être cher

1 877 336-4443
www.fqc.qc.ca

Un don pour la vie!



L'Arc-en-Ciel

Centre de prévention du suicide
de Portneuf

1 844 285-3283



Quand on cherche une propriété, c'est avec les yeux
Vous êtes un courtier immobilier?
Montrez vos propriétés à nos lecteurs.

COURRIER
DE PORTNEUF
Une équipe dynamique
418 285-0211